



03064385

RESERVE AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce

De

Tournai

Le

02 JUIN 2003

RESERVE AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur Belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIE OU IMPRIME

1. Inscription :

- ☐ Registre des groupements Européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

> **B.E.I.**

3. Forme juridique (en entier)

> **Société Anonyme**

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

> **Rue des Prés, 7
7503 Froyennes**

5. Registre de commerce (siège tribunal + n°)

> **RC de Tournai n° 61.723**

6. Numéro T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

> **TVA BE n° 426.644.602**

7. Objet de l'acte

> **Réduction du capital - Expression en euros**

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur Belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tout en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la dispositions des intéressés au greffe des tribunaux de commerce.

D'un acte reçu par le notaire associé Alain HENRY à Estaimpuis (Estaimbourg) le 28 mai 2003, il résulte que l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1/ Suppression de la valeur nominale des actions

2/ Expression du capital en euros

3/ Diminution du capital social à concurrence de 7,41 euros pour le porter de 99 157,41 euros à 99 150,00 euros par apurement à due concurrence des pertes figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2002 et ce sans diminution du nombre des actions mais cette diminution s'imputera prioritairement sur les réserves déjà taxées antérieurement incorporées au capital et ensuite sur le capital libéré existant à rembourser

4/ La diminution du capital est réalisée, ce capital est entièrement libéré et est effectivement porté à 99 150,00 euros représenté par 160 actions sans désignation de valeur nominale

5/ Toutes références aux lois coordonnées sur les sociétés commerciales sont remplacées par celles au Code des sociétés.

Grandeur minimum du caractère à respecter :

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Pour extrait analytique conforme
Signé Notaire associé Alain HENRY,
(Déposés en même temps expédition de l'acte authentique et statuts coordonnés)

Numéro du chèque ou de l'assignation .

Numéro du compte

Signatures + Nom en qualité

(au cas où l'acte ou l'extrait d'acte comporte plus d'une page)

